

TZR et question du remplacement

Nombre et disponibilité des TZR : des écarts sont notables entre les départements.

On constate un gros manque de TZR dans certains départements, notamment le 95. Inversement, si le nombre de TZR dans le 91 est correct, pourquoi ne pas envoyer en suppléances lorsque cela est possible les TZR pour des durées de remplacement de 15 jours ou moins ?

Affectation et statut des TZR :

Problème récurrent depuis plusieurs rentrées, mais particulièrement alarmant lors de la rentrée 2012 : l'affectation des TZR de l'académie est assez peu satisfaisant, et leur statut mis à mal, notamment le droit au forfait AS de 3h. Ces problèmes d'affectation ont entraîné certaines pressions sur les personnels de remplacement, notamment pour accepter des remplacements en AFA avec HSA.

- De très nombreux TZR sont sans affectation le jour de la rentrée, alors que de nombreuses classes n'ont pas de professeurs. Plusieurs raisons, mais parmi celles-ci :
 - La non-prise en compte du refus des HSA par les collègues en poste fixe, qui demande que leur droit soit respecté.
 - L'association de deux (voire trois !) BMP qui sont incompatibles, souvent parce que le forfait AS n'est pas pris en compte (et alors que les DOS départementales les ont identifiés).
- Non-respect du statut des TZR :
 - Non prise en compte du forfait AS dans leur affectation (souvent par manque d'anticipation)
 - Problèmes de respect du barème fixe pour l'affectation des TZR sur AFA et surtout sur les suppléances (Remplacements de courte ou moyenne durée).
- Mode d'affectation des TZR en suppléances :
 - Problème des arrêtés d'affectation, très en retard et trop souvent faux (dates, quotité de service, forfait AS manquant, etc.)
 - Appel des TZR non par le rectorat, mais par les chefs d'établissement (parfois en conflits entre eux) et personnels TZR parfois mis sous pression par les chefs d'établissement.
- Le statut des TZR n'est pas non plus respecté au cours de l'année, avec notamment de grands retards de paiement des ISSR, des ISOE, des HSA, etc. Beaucoup sont obligés de réclamer leur dû (ce qui laisse à penser que ceux qui ne réclament pas ne sont jamais payés !).